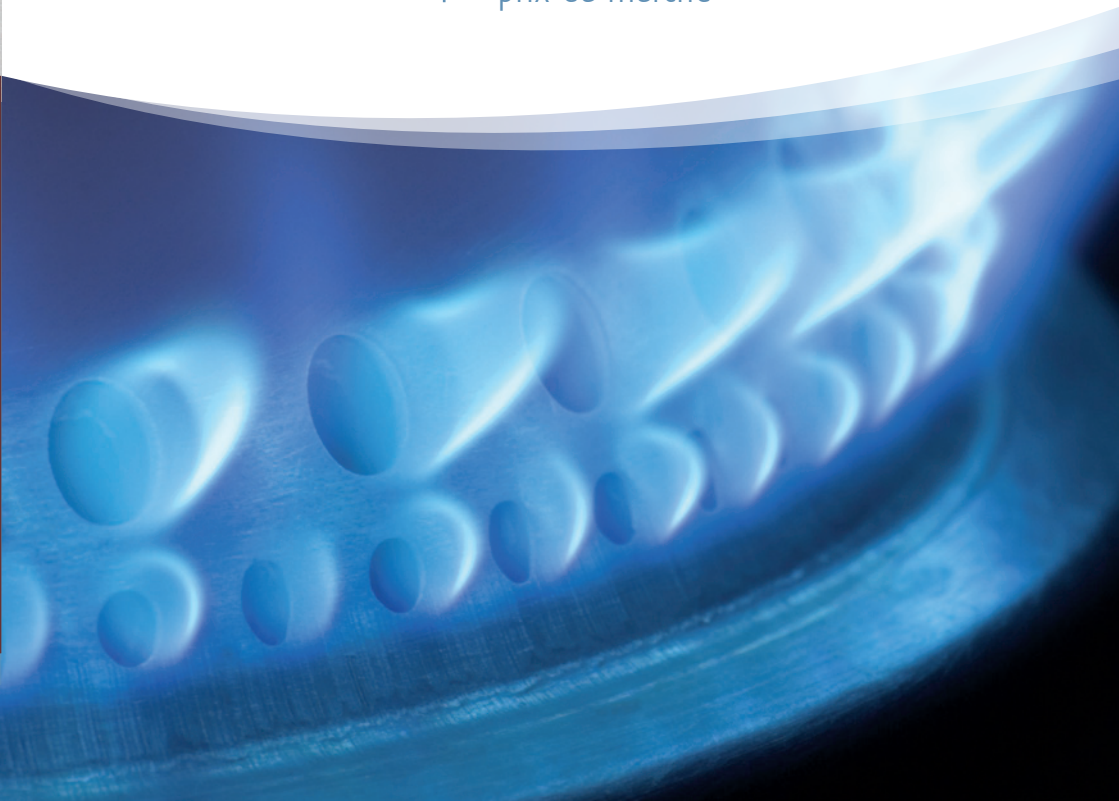




GAZ NATUREL

**Fin des tarifs réglementés
de vente en 2015 :**

le SYANE vous propose
un groupement de commandes
pour bénéficier des meilleurs
prix du marché



SYANE

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

LE CONTEXTE

Depuis 2007, les marchés de vente de gaz naturel et d'électricité sont entièrement libéralisés et tout consommateur peut choisir son fournisseur.

Aujourd'hui, deux types de tarifs coexistent :

- Tarifs réglementés de vente fixés par le Gouvernement, que seuls les opérateurs dits historiques (GDF Suez, EDF et les entreprises locales de distribution) sont habilités à appliquer,
- Offres de marché que peuvent proposer l'ensemble des fournisseurs.

À partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel disparaissent pour les sites professionnels dont les bâtiments publics :

- **1^{er} janvier 2015 :**
Consommation supérieure à 200 MWh par an (≈bâtiment de 1 000 m² de classe D),
- **1^{er} janvier 2016 :**
Consommation supérieure à 30 MWh par an (≈bâtiment de 200 m² de classe D).

Quels impacts ?

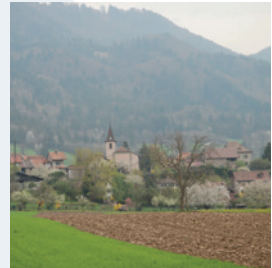
- 1) Les contrats en cours aux tarifs réglementés de vente seront résiliés de plein droit.
- 2) Les nouveaux contrats d'achat de gaz naturel devront être mis en concurrence conformément au code des marchés publics.
- 3) Faute de nouveaux contrats, un dispositif transitoire pourra être proposé par le fournisseur initial pour une durée limitée (6 mois et avec le risque d'un prix majoré).

Que propose le SYANE ?

Organiser et coordonner un groupement de commandes départemental pour l'achat de gaz naturel



Qui peut adhérer au groupement de commandes ?



Pourquoi adhérer au groupement de commandes du SYANE ?

Bénéficier des meilleurs prix du marché en fédérant les besoins :

- Les économies sont principalement liées au volume de gaz acheté.

Disposer de l'expertise du SYANE :

- La complexité des marchés d'énergie (notamment gaz naturel) nécessite de sécuriser techniquement et juridiquement les procédures.

Maîtriser les dépenses :

- Après la passation des marchés, chaque participant conservera la gestion et l'exécution de ses contrats.

Comment adhérer au groupement de commandes de gaz naturel du SYANE ?

- 1 **Manifester** son intérêt ou intention de participer avant le 30 avril 2014 (coupon-réponse).
- 2 **Répondre** au recensement détaillé (sites, consommations...) selon les modèles qui seront établis par le SYANE.
- 3 **Formaliser** une convention avec le SYANE entre l'été et l'hiver 2014.
- 4 **À partir de janvier 2015** : lancement de la procédure d'appel d'offres.
- 5 **Printemps 2015** : nouveaux contrats.



Qui est le SYANE ?

Le SYANE est un établissement public constitué par les communes et le Département pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz en Haute-Savoie.

À ce titre, il réalise d'importants travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour le compte de ses communes adhérentes.

Par ailleurs, il développe de nombreuses actions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Enfin, il a en charge l'aménagement numérique du territoire et à ce titre, engage la réalisation d'un réseau fibre optique départemental.



SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

Qui contacter : Marion RENOIR

Tél. : 04 50 33 50 60 (standard) - Email : m.renoir@syane.fr

27 rue de la Paix | BP 40 045 | 74 002 Annecy CEDEX | France

www.syane.fr



Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie

Pour toute difficulté
à répondre à ce questionnaire,
n'hésitez pas à contacter
le service Concessions

Marion RENOIR
Tél. standard :
04 50 33 50 60

Réponse attendue pour
le 30 avril 2014, à retourner :

Par courrier :
SYANE,
27 rue de la Paix, BP 40 045,
74 002 ANNECY CEDEX
Scannée par mail :
info@syane.fr

GAZ NATUREL : Fin des tarifs réglementés de vente en 2015

Le SYANE vous propose un groupement de commandes pour bénéficier des meilleurs prix du marché.

1. Êtes-vous intéressés par le dispositif d'achat groupé proposé par le SYANE ?

Je souhaite être contacté

Je suis intéressé pour adhérer

2. Combien de sites de consommation sont concernés ? sites,

3. Êtes-vous en mesure de préciser vos besoins ?

Nombre de sites supérieurs à 200 MWh/an

Nombre de sites entre 30 et 200 MWh/an

Nombre de sites inférieurs à 30 MWh/an

4. Je connais ma consommation annuelle globale (MWh/an) :

Nom de la collectivité/organisme :

Contact : Qualité :

Coordonnées téléphone/mail :

Adresse :